



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

## **Journal des débats**

**de la Commission permanente  
de la santé et des services sociaux**

**Le mercredi 7 novembre 2012 — Vol. 43 N° 1**

Élection à la présidence et à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale:  
M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles  
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754  
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:  
[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

**Commission permanente de la santé et des services sociaux**

**Le mercredi 7 novembre 2012 — Vol. 43 N° 1**

**Table des matières**

Élection du président, M. Lawrence S. Bergman	1
Élection de la vice-présidente, Mme Véronique Hivon	1

**Intervenants**

M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée  
M. Lawrence S. Bergman, président de la commission

M. Yves Bolduc  
Mme Diane Gadoury-Hamelin



**Le mercredi 7 novembre 2012 — Vol. 43 N° 1**

**Élection à la présidence et à la vice-présidence**

*(Onze heures cinquante-cinq minutes)*

**Le Président (M. Chagnon):** Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission de la santé et des services sociaux ouverte.

Le mandat de la commission est de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé, le 6 novembre 2012, que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle et que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement. Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

**Élection du président, M. Lawrence S. Bergman**

Je suis prêt à recevoir les propositions pour le poste de président. M. le député de Jean-Talon.

**M. Bolduc (Jean-Talon):** M. le Président, je propose que le député de D'Arcy-McGee, M. Lawrence Bergman, soit élu président de la Commission de la santé et des services sociaux.

**Le Président (M. Chagnon):** Merci, M. le député de Jean-Talon. M. le député de D'Arcy-McGee, acceptez-vous d'être mis en nomination?

**M. Bergman:** Avec plaisir.

**Le Président (M. Chagnon):** Bon. Vous êtes sûr?

**M. Bergman:** Certainement.

**Le Président (M. Chagnon):** Est-ce que, de la part des membres du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président (M. Chagnon):** Adopté. Est-ce que, de la part des membres du groupe parlementaire formant l'opposition, cette proposition est aussi adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président (M. Chagnon):** Vous êtes sûrs?

**Une voix:** Oui.

**Une voix:** Certain.

**Le Président (M. Chagnon):** Oui, je le veux. Est-ce que, de la part des membres du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est aussi adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président (M. Chagnon):** Elle est aussi adoptée. Bien, félicitations, M. le député de D'Arcy-McGee. Vous êtes maintenant élu président de la Commission de la santé et des services sociaux. Il ne reste plus rien qu'à vous trouver un vice-président ou une vice-présidente. Faite ça bien. À plus tard.

**Élection de la vice-présidente, Mme Véronique Hivon**

**Le Président (M. Bergman):** Oui. Alors, je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de vice-président. Est-ce qu'il y a une proposition? Mme la députée.

**Mme Gadoury-Hamelin:** Conformément à notre règlement, je propose que la députée de Joliette, Mme Véronique Hivon, soit élue vice-présidente de la Commission de la santé et des services sociaux pour la durée de son mandat.

**Le Président (M. Bergman):** Est-ce qu'il y a indication qu'elle a accepté cette nomination?

**Mme Gadoury-Hamelin:** On nous a dit que Mme Hivon avait accepté, là.

**Des voix:** ...

**Le Président (M. Bergman):** Est-ce qu'on peut suspendre? Est-ce qu'on peut suspendre? On suspend pour quelques moments.

*(Suspension de la séance à 11 h 58)*

*(Reprise à 11 h 59)*

**Le Président (M. Bergman):** À l'ordre! À l'ordre, on va accepter qu'une de ses collègues nous indique qu'elle accepte ce poste.

**Une voix:** M. le Président.

**Le Président (M. Bergman):** M. le député.

**Une voix:** Est-ce que la demande tout à fait légitime de la part de la première opposition, à savoir d'avoir un écrit, si cette demande-là est toujours nécessaire?

**Le Président (M. Bergman):** Ce n'est pas nécessaire, on a indication qu'elle accepte ce poste. Alors, est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président (M. Bergman):** Est-ce que, de la part des membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président (M. Bergman):** Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président (M. Bergman):** Alors, je déclare donc la députée de Joliette élue vice-présidente de la santé et services sociaux. Et je lève la séance. Et la commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die. Merci beaucoup.

*(Fin de la séance à 12 heures)*